En appui à l'initiative de l'UE pour un cacao durable

LE PROGRAMME CACAO DURABLE DE L'UE

au Cameroun

Présentation de la méthodologie du développement du manuel d'appui à la diligence raisonnée sur la légalité du cacao

Fabrice Kengne



Global Gateway

Financé par l'Union européenne

Team Europe Initiative on Deforestation-free Value Chains

EFI

Contexte et justification

Recommandation issue des Cocoa Talks Cameroun (2023) : besoin d'un outil commun pour évaluer la conformité légale du cacao.

Pilotage par le Comité Cacao Durable (CCD) avec appui de l'EFI, financement UE

Objectifs

- Appuyer la diligence raisonnée des opérateurs souhaitant mettre du cacao camerounais, ou ses produits dérivés, sur le marché européen, ainsi qu'à clarifier le rôle que pourrait jouer la certification privée dans cet exercice de diligence

- Comment peut-on définir la légalité du cacao provenant du Cameroun ?
- Comment peut-on démontrer et vérifier cette légalité?



Étape 1

Cartographie des exigences légales pertinentes pour la production et le commerce du cacao.



Étape 2

Élaboration de recommandations de diligence raisonnée en matière de légalité



Étape 3

Test des recommandations de diligence raisonnée en matière de légalité

Processus de développement de l'outil

1. Analyse du cadre juridique (forêt, foncier, travail, environnement, etc.)
2. Mise en place d'un groupe de travail multi acteurs pour le suivi des travaux (GTT)
3. Consultations par groupes d'acteurs avec les administrations, société civile nationale et internationale, organismes du secteur privé, internationaux et de certification.
4. Consultations sur le terrain avec plus de 80 producteurs dans trois bassins de production.
5. Trois ateliers multipartites à Yaoundé.





Méthodologie de la cartographie des exigences légales pertinentes pour le RUDE

Compilation du cadre légal en vigueur

- Domaines du droit mentionnés par le RDUE
- Elaboration, par EFI et Preferred by Nature, des catégories et sous catégories (génériques) en se référant aux cadres et référentiels d'évaluation existants (APV, normes de certification, etc.)
- L'articulation des sous catégories selon le cadre légal national abouti aux exigences

Critère de pertinence pour le secteur de production du cacao

Exigences non pertinentes:

- Non applicable à la parcelle de production (hormis le cas des exigences sur la fiscalité et les douanes, en attente des orientations de la Commission européenne)
- Non applicable au contexte concret de la production de cacao au Cameroun (caractéristiques propres à la filière)
- Principes généraux sans texte d'application précisant des obligations concrètes et des mécanismes coercitifs permettant d’assurer et suivre la mise en œuvre

=> Cohérence entre les exigences



Méthodologie du développement des recommandations de diligence raisonnée relative à la légalité

Nature non contraignante des recommandations de diligence raisonnée

Les actions de diligence raisonnée suggérées :

- **Ne sont pas juridiquement contraignantes**
- **N’engagent aucun acteur concerné**
- **Ne constituent pas un conseil juridique**



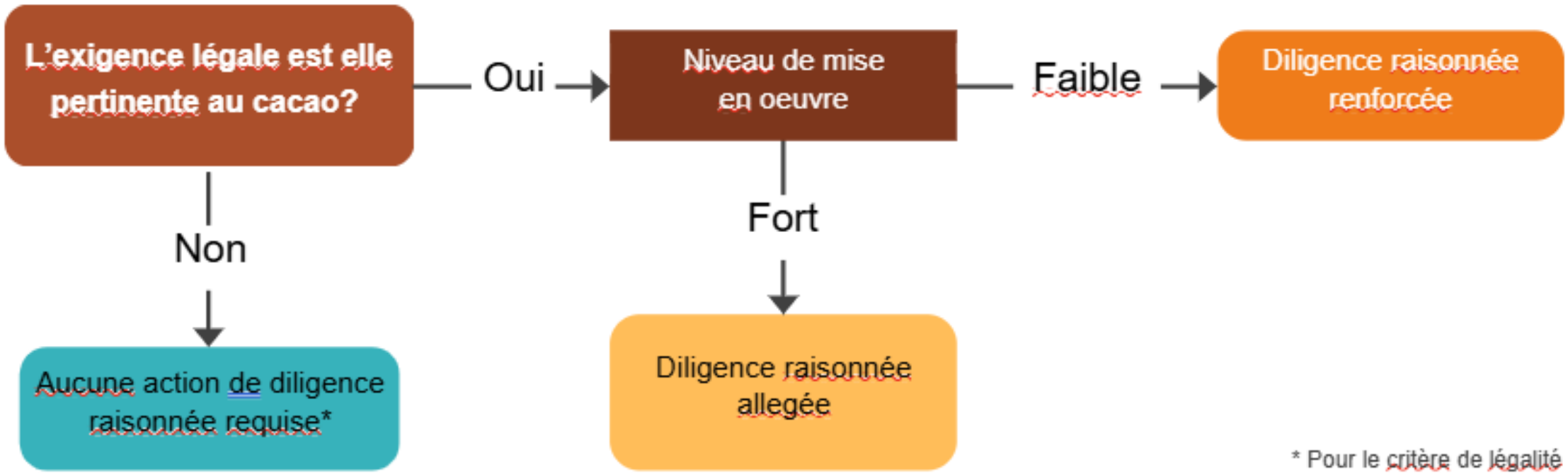
Un éventail d'actions

Caractéristiques des recommandations de diligence raisonnée proposées :

- **Flexibilité** pour l'opérateur
- **Pas d'obligation de tout appliquer**
- **Adaptabilité** : l'opérateur peut sélectionner les mesures les plus pertinentes en fonction de son analyse des risques et de ses besoins

Niveau de mise en oeuvre: fort/faible

- Le niveau de mise en oeuvre fait référence au niveau de respect de l'exigence en pratique, déterminé par les enquêtes de terrain, les entretiens, et l'expérience des audits des organismes de certification
- Faible: s'il existe des illégalités constatées dans la pratique qui sont régulières, étendues dans l'espace et le temps, et ne sont pas traitées de manière efficace par les entités publiques
- Fort: exigence en général bien respectée, et les cas de non respect sont ponctuels et localisés, et traités de manière efficace par les entités publiques.



* Pour le critère de légalité

RÔLE DES SYSTÈMES DE CERTIFICATION

Ce que dit le RDUE:

Art. 10 - Aux fins de l'évaluation des risques, les opérateurs tiennent compte :

(j) …des informations fournies **les systèmes de certification ou d'autres systèmes de vérification tiers-partie**

Préambule 35: Afin de reconnaître les bonnes pratiques, des systèmes de certification ou d'autres systèmes de vérification pourraient être utilisés dans la procédure d'évaluation des risques, mais **ils ne devraient pas se substituer à la responsabilité de l'opérateur en ce qui concerne la diligence raisonnée.**

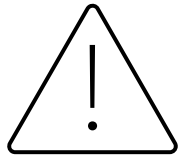
LA CERTIFICATION COMME ELEMENT DE DILIGENCE RAISONNEE

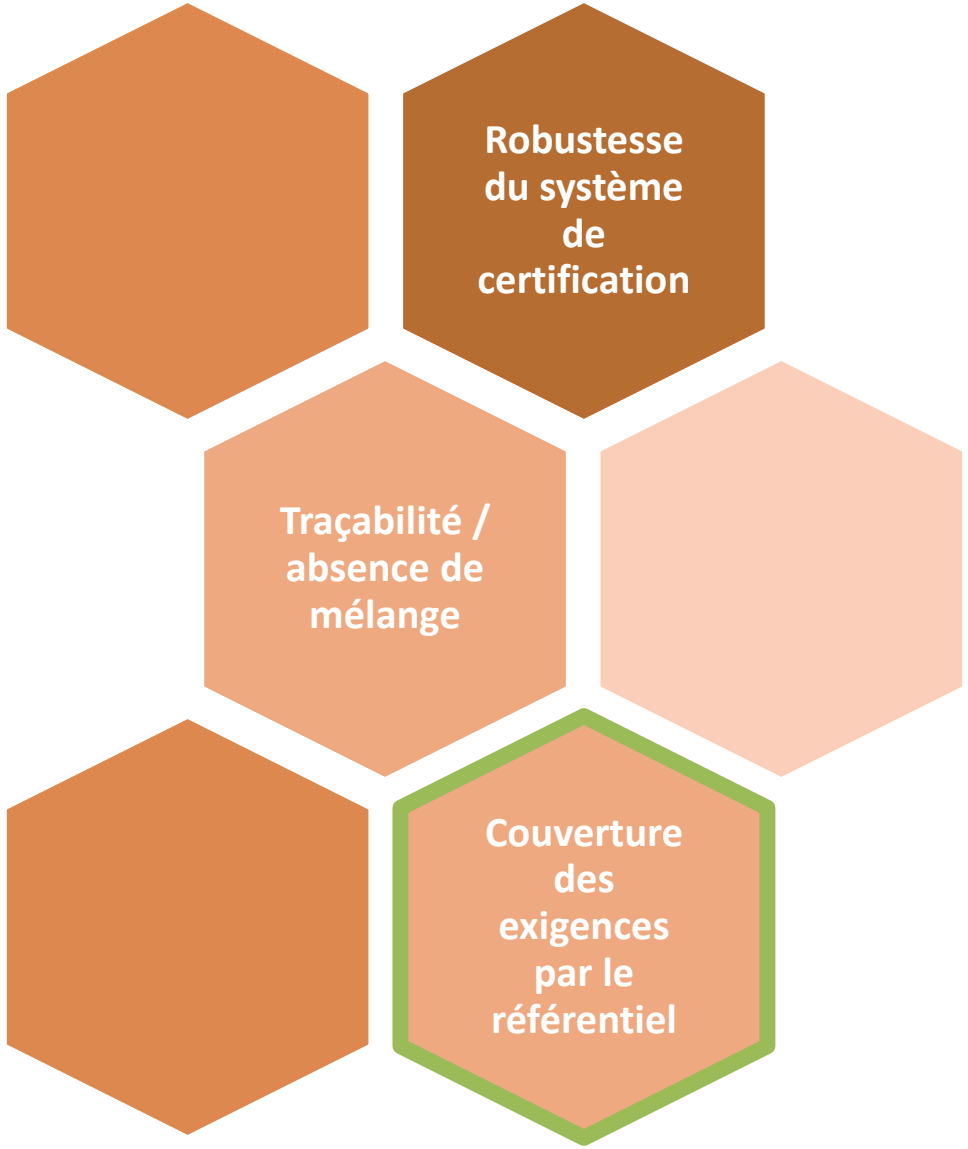
- **Pas de statut automatiquement conforme** RDUE pour les produits certifiés
- L'UE ne se prononce pas a priori sur les systèmes de certification (multiples systèmes, volontaires, obligatoires, etc.)
- Les mécanismes de certification **peuvent être utilisés comme éléments d'un système de diligence raisonnée** par les importateurs européens pour répondre aux critères de légalité, déforestation et traçabilité
- Les importateurs européens doivent être en mesure de **justifier pourquoi et comment les systèmes de certification répondent aux exigences du RDUE**

ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

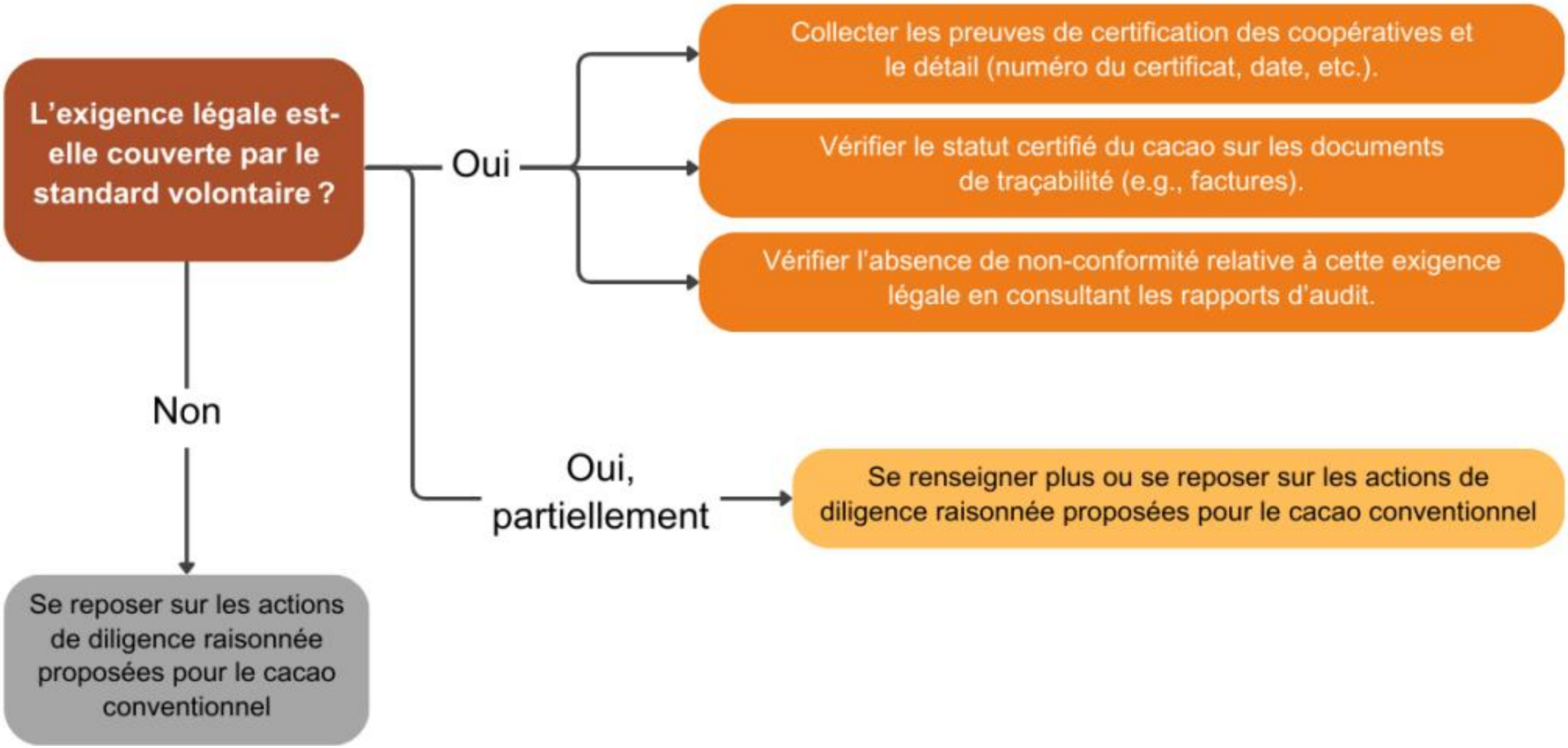
- **Trois éléments** sont à prendre en compte par les importateurs européens pour se reposer sur un système de certification

- Le manuel ne couvre **<u>que</u>** la couverture des exigences par le référentiel. L'Opérateur devra vérifier les deux autres éléments.





DILIGENCE RAISONNEE CACAO CERTIFIE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Démarche de consultation des parties prenantes sur l'ébauche des actions de Diligence raisonnée

Atelier de consultation multipartite de Yaoundé, 18 novembre 2024 avec environ 27 participants;

Rapport de l'atelier rédigé y compris le tableau des actions de DR, puis envoyé par mail à l'ensemble des participants élargi aux parties prenantes au processus

Réception des retours des parties prenantes

Traitement des différents commentaires, puis retour des réponses aux personnes ayant réagi

Consolidation de l’ébauche et toilettage

Cartographie des observations des parties prenantes sur les actions de diligence raisonnée

- Mails envoyés à environ 20 personnes

- 8 ont effectué des commentaires, fait des suggestions et posé des questions

- 45 observations au total ont été reçues

- 14 ont amené à procéder à des modifications sur le tableau

- 31 observations ont appelé des clarifications

Quelques modifications majeures :

- ❑ **Enrichir la description du contexte pour chaque catégorie de droits, ajouter des références ;**
- ❑ **Quelques exigences (très peu) sont passées de mise en œuvre forte, à mise en œuvre faible;**

Des clarifications en ce qui concerne:

- ❑ **l'étude coordonnée par la FAO avec l'INS, sur le travail des enfants dans la production du cacao ;**
- ❑ **le caractère coûteux, ou des difficultés à mettre en œuvre certaines mesures de DR proposées ;**